

Dr Denis ERNI
Boîte Postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
www.swisstribune.org

Recommandé

Président de la Confédération
M. Didier Burkhalter
Palais fédéral
3000 Berne

Estavayer-le-Lac, le 23 septembre 2014

Message au Président relatif à la Criminalité commise avec des avocats écrans (violation art. 30 cste)

Monsieur le Président de la Confédération,

Cette année vous avez pris votre mandat de Présidence dans un climat de crise, où les Autorités suisses avaient perdu toute crédibilité suite à leur incapacité à mettre fin à la criminalité économique commise avec le secret bancaire à l'étranger. Le Conseil fédéral a été contraint de mettre fin à ce secret.

La première action notoire de votre Présidence a été le 22 janvier de donner un signal politique fort au monde international sur vos valeurs personnelles et votre engagement de respecter votre devoir de fonction de Président de la Confédération pour veiller au respect des Valeurs d'éthiques.

Vous vous êtes rendus en Pologne pour visiter le camp d'Auschwitz, où des milliers de citoyens ont eu leurs droits bafoués par une Justice trompeuse et indigne. Cette dernière trompait l'opinion mondiale avec la devise affichée à l'entrée du camp « Arbeit Macht Frei ». Les procès des personnes déportées dans ce camp étaient truqués avec de faux témoignages et des procédures viciées comme celles décrites par Bradley Birkenfeld. Leurs droits avaient été bafoués par des magistrats qui parjuraient leur Serment de rendre une justice digne et équitable. Elles n'avaient pas droit à des Tribunaux neutres.

Publiquement vous avez dit qu'il ne fallait jamais oublier ce qui s'est passé dans ce camp. Comment les droits des citoyens ont été bafoués. Vous vous êtes engagés personnellement et au nom de la Suisse à ne plus jamais fermer les yeux sur ces abus de pouvoir d'une justice indigne.

La Suisse n'est pas à l'abri d'une justice indigne fondée sur des abus de pouvoir de magistrats. Par exemple, cette semaine on entend parler du procès du Procureur neuchâtelois Frédéric Hainard qui aurait commis des abus de pouvoir.

C'est la raison pour laquelle je vous ai copié ce courrier¹ adressé à l'attention du Conseiller aux Etats Luc Recordon. En pratique, dans une affaire de criminalité commise avec un avocat écran et le pouvoir des Tribunaux, j'ai été convoqué par un autre Procureur neuchâtelois. Il s'agit de Pierre Aubert. Ce dernier a refusé de m'entendre en présence d'un avocat et il m'a menacé. Tous mes droits ont été depuis lors bafoués par le Tribunal fédéral. L'attitude du Procureur Pierre Aubert n'est que la continuité de la prise de position de Micheline Calmy-Rey, le 6 juillet 2011, où elle avait été informée d'abus de pouvoir de juges fédéraux et qu'elle avait parjuré son Serment de devoir de fonction.

Aujourd'hui, vous vous êtes engagés personnellement et au nom du Conseil fédéral à ne pas fermer les yeux sur les violations des droits de l'homme. Je vous remercie de prendre connaissance de ce courrier qui en décrit une qui se passe à côté de chez vous. Prochainement je vous enverrai d'autres éléments pour que vous puissiez rétablir le respect des droits fondamentaux constitutionnels.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération, mes salutations les meilleures.


Dr Denis ERNI

Annexe : ment

¹ Pièce d2411 : http://www.swisstribune.org/doc/d2411_140922DE_LR.pdf